

## AVANT PROPOS

Le projet associatif de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (Ireps) Bretagne s'inscrit dans le cadre de ses statuts. Sa durée est fixée à la période pluriannuelle 2017-2021, sous réserve des évolutions de contexte. Il peut être complété par un plan stratégique ou d'actions, à visée opérationnelle, à plus court terme.

## PREAMBULE

Ce projet associatif réaffirme les valeurs et principes d'action dans lesquels s'ancre l'Ireps, tout en promouvant son adaptation aux évolutions, aux contextes et sa volonté de préparer l'avenir en s'engageant dans des domaines novateurs.

## PRESENTATION DE L'IREPS

L'Ireps est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle a pour objet la promotion de la Santé et la qualité de vie en Bretagne.

L'Ireps est depuis 2011 une association régionale réunissant les quatre antennes départementales (anciens CODES) et la structure régionale chargée de les représenter (ancien CRES). A ce titre, elle assure un rôle de coordination des missions régionales et d'animation des équipes territoriales.

Adhérente à la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES), l'Ireps Bretagne fait partie d'un réseau rassemblant les structures homologues implantées dans différentes régions de la France métropolitaine et d'Outre-Mer. Elle partage les axes du projet fédératif de la FNES 2014-2018.

L'Ireps dispose d'un siège social à Rennes et d'antennes locales dans les quatre départements de la région.

L'Ireps a une approche globale, bio-psycho-sociale, multifactorielle des enjeux de santé. L'analyse qu'elle effectue de ces enjeux, ainsi que ses modes d'intervention, font appel aux déterminants de santé, sans se limiter à une approche épidémiologique, par pathologie ou par risque. L'Ireps participe à la santé publique. Par ses déclarations et ses interventions, elle y porte ses valeurs et principes d'action, qui sont ceux de la promotion de la santé (Charte d'Ottawa, 1986). L'Ireps peut ainsi intervenir dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des politiques, programmes, projets de santé et de toute politique ayant un impact sur la santé. Elle est un acteur investi de la démocratie en santé.

## VALEURS ET ETHIQUE

L'Ireps considère la santé comme un processus constant d'adaptation de l'individu aux multiples facteurs qui agissent sur lui. Elle se réfère à un ensemble de textes fondateurs relatifs à la santé et à l'éducation populaire et en particulier à la Charte de l'Organisation mondiale de la santé sur la Promotion de la santé (Charte d'Ottawa).

L'Ireps construit son action dans le respect des Droits humains (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ONU, 1948). Elle prône une promotion durable de la santé, le respect des équilibres individuels et sociaux, l'équité de l'accès à la santé, une approche participative et démocratique. Ces valeurs constituent une éthique qui sous-tend ses orientations, ses choix, ses actions. En tant qu'association, l'Ireps se réfère aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Pour mettre en œuvre son projet, elle s'inscrit dans les valeurs suivantes :

- primauté de la personne : elle agit pour tous les individus sans discrimination et sans jugement, dans le respect des droits et de la liberté des choix
- solidarité et partage : lutte contre les inégalités, notamment sociales, et les inéquités, partage des connaissances
- démocratie : la prise en compte de la parole de chacun ; le débat et la recherche d'une décision éclairée.
- recherche d'une participation effective : chaque individu est considéré comme acteur de sa santé
- l'éducation pour la santé fait partie des conditions d'exercice de la citoyenneté
- indépendance et laïcité : l'Ireps est une association a-politique et a-confessionnelle
- diversité et ouverture : l'Ireps accueille les différences pour enrichir ses contributions, rechercher de nouvelles connexions culturelles et scientifiques, de nouveaux réseaux pour vivifier sa créativité et son esprit d'innovation et d'adaptation aux faits de société.

## MISSIONS

L'Ireps a pour mission de donner aux personnes vivant en Bretagne les moyens de faire des choix pour leur santé.

Cette mission s'articule sur les axes d'intervention suivants :

### Permettre l'accès à l'information pour tous

- Mettre à disposition des ressources documentaires et pédagogiques
- Concevoir et diffuser des supports pédagogiques et d'information
- Réaliser des actions d'information, de promotion de la santé et de sensibilisation
- Veiller à la réalité de l'accès à l'information, notamment par les publics les plus défavorisés

### Accompagner les projets et les acteurs des territoires

- Conduire des projets d'éducation et de promotion de la santé
- Accompagner la montée en compétence des acteurs
- Contribuer à la coordination des projets et dispositifs

### Contribuer à l'intégration de la promotion de la santé dans les politiques publiques

- Assurer la représentation dans les instances de concertation
- Participer à des groupes de travail thématiques
- Apporter des éléments et outils d'aide à la décision
- Interpeller les décideurs en vue de l'élaboration de politiques et de milieux favorables à la santé des populations
- Favoriser le développement de la démocratie en santé et la participation effective des populations aux décisions qui affectent leur santé.

## Développer l'innovation, la recherche et l'appropriation de leurs résultats

- Développer des partenariats avec des institutions et des personnes impliquées dans la recherche scientifique, notamment interventionnelle et l'innovation
- Contribuer à la production, à la diffusion, à l'appropriation de connaissances fondées sur des données probantes

## PUBLICS

L'action de l'Ireps se fonde sur une démarche globale de santé, le respect des équilibres individuels et sociaux, une approche participative, avec une volonté de réduction des inégalités sociales de santé.

Ces principes l'amènent à travailler en prévention universelle avec l'ensemble de la population et mettre en place des actions renforcées ou spécifiques, dans le cadre de l'universalisme<sup>1</sup> proportionné.

L'Ireps vient en appui aux professionnels et aux structures développant des projets auprès des publics, ainsi qu'aux institutions en charge de la santé publique.

Son action s'ancre dans les réalités concrètes et les dynamiques des territoires, auxquelles elle contribue.

## PARTENARIAT

L'Ireps est attachée à la qualité et à la diversité de ses partenariats, qu'ils soient publics ou privés, dans le respect de ses valeurs et de son éthique.

L'Ireps impulse, facilite et soutient le travail en partenariat et l'intersectorialité dans la reconnaissance des apports de chacun.

Ses principaux partenaires sont les services publics d'Etat et territoriaux, les acteurs de la protection sociale, la communauté éducative, les secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, l'économie sociale et solidaire, le monde de l'entreprise, etc.

## ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MOYENS D'ACTION

Grâce au professionnalisme de ses salariés et à l'engagement bénévole de ses élus, l'Ireps, par ses réalisations et ses partenariats, est devenue une référence incontournable et reconnue dans le champ de la prévention, la promotion et l'éducation pour la santé en Bretagne.

### Développer la vie associative

- Animer la vie démocratique et participative de l'association : rencontres destinées aux adhérents dans chaque antenne, renforcer la présence des adhérents à l'AG
- Recruter de nouveaux adhérents (personnes morales et personnes physiques)
- Recruter de nouveaux administrateurs
- Assurer la représentation de chacun des collègues au CA
- Organiser des espaces de communication entre salariés et élus

---

<sup>1</sup>

"Pour aplanir la pente du gradient social, les actions doivent être universelles, mais avec une ampleur et une intensité proportionnelles au niveau de défaveur sociale. C'est ce que nous appelons l'universalisme proportionné" (Michael Marmot, 2010)

### Poursuivre et améliorer l'action définie dans les missions

- Permettre l'accès à l'information pour tous
- Accompagner les projets et les acteurs des territoires
- Contribuer à l'intégration de la promotion de la santé dans les politiques publiques
- Identifier les domaines à développer

### Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'association

- Définir une stratégie de communication interne et externe, papier et électronique (internet, réseaux sociaux, etc.)
- Valoriser l'action de l'Ireps (colloques, publications, etc.)

### Plaidoyer pour la promotion de la santé

- Promouvoir un mouvement régional de la promotion de la santé en lien avec les Pôles régionaux

### Recherche d'une diversification des financements

Développement de commissions spécifiques (ponctuelles ou permanentes) portées par le CA et composées selon les besoins.